



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE COMMUNE D'ESCUROLLES

Séance du 01 mars 2024 à 19 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal

## Présents :

M. BECHONNET Bertrand, M. CHARNET Alain, Mme CHAULIEU Lynn, Mme DEMAY Laëtitia, M. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE Fabrice, M. GAUME Philippe, M. GUILLARD Yohann, M. MARTINAT Christian, Mme MORELLO Floriane, M. MORET Philippe, M. RAMBERT Jacques, M. ROUMIER Vincent, Mme VAUDIERE Lucie

## Procuration(s) :

Mme CAFFE Séverine donne pouvoir à M. RAMBERT Jacques, M. MECHIN Sébastien donne pouvoir à Mme MORELLO Floriane

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

Mme CAFFE Séverine, M. MECHIN Sébastien

Secrétaire de séance : M. GUILLARD Yohann

Président de séance : M. BECHONNET Bertrand

## **1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 février 2024.**

### **2 - Equipement de la salle polyvalente: autorisation donnée à M. le Maire de signer les devis suite à la demande de subvention**

Suite à la demande de subvention déposée auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental, il convient de signer les devis retenus soit:

- Devis de l'entreprise Ambiance céramique : 2 294.08 € H.T ( réfection du carrelage de la salle élections)
- Devis de l'entreprise Solution pro: 22 670.85 € H.T ( équipement de la cuisine)
- Devis de l'entreprise Bigler : 13 236.37 € H.T ( mise aux normes électriques)

A près en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Autorise M. le Maire à signer les devis.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **3 - Parc locatif / Cabinet médical : autorisation donnée à M. le Maire de signer les devis suite à la demande de subvention.**

Suite à la demande de subvention déposée auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental, il convient de signer les devis retenus soit:

- Devis de l'entreprise Porsenna : 2 066.25 € H.T
- Devis de l'entreprise Mazeau : 17 127.50 € H.T
- Devis de l'entreprise Henrion: 2 840.00 € H.T
- Devis de l'entreprise SMP: 864.00 € H.T
- Devis de l'entreprise sequeira: 1500.00 € H.T

A près en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Autorise M. le Maire à signer les devis.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **4 - Journée Trad du 08 juin 2024 : signature de la Convention d'organisation du samedi 8 juin 2024 à Escurrolles entre l'association ARPE, la Commune d'Escurrolles, la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne et l'ANCM**

Le 8 juin 2024, l'Association Escurrolloise ARPE et l'Ecole de musique Communautaire Saint-Pourçain Sioule Limagne organisent une Journée Trad' à la salle polyvalente d'Escurrolles. Cette journée est organisée en partenariat avec le département Trad' de Gannat, les conservatoires de Belfort, de Vichy-Communauté, la Mairie d'Escurrolles, l'ANCM et Le Violon Sauvage. Une convention d'organisation doit être signée entre les différentes parties.

Après lecture de ladite convention,  
Après délibération,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la Convention d'organisation du samedi 8 juin 2024 à Escurrolles entre ARPE, la Commune d'Escurrolles, la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne et l'ANCM.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **5 - Acquisition de l'emprise du puit de relevage route de Broût-Vernet**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que:

- Dans le cadre de la gestion de l'assainissement collectif transféré de la commune d'Escurrolles au SIVOM Sioule et Bouble le 01/01/202,
- Dans le cadre du marché de réalisation de clôtures autour des sites AC du SIVOM dont notamment le poste de refoulement situé route de Broût-Vernet,

**Le géomètre en charge du bornage constate la non-propriété d'une partie de la parcelle par la commune cadastrée ZC 29 A ( future ZC 57)**

Il convient donc pour la commune, de faire l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** l'achat de cette parcelle pour l'Euro sybolique par la commune d'Escurrolles,
- **APPROUVE** la rédaction d'un acte administratif en vue de l'acquisition de la dite parcelle, document déposé à la Conservation des Hypothèques pour enregistrement,
- **NOMME** M. MARTINAT Christian, 1<sup>e</sup> adjoint, rédacteur de l'acte;
- **DECIDE** de donner tout pouvoir de signature à M. le Maire, pour authentifier l'acte administratif d'acquisition,

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **6 - Caisse d'épargne : signature d'une ligne de Trésorerie Interactive**

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCUROLLES a pris les décisions suivantes :

##### **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCUROLLES décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 120 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCUROLLES décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

● <b>Montant :</b>	<b>120 000 Euros</b>
● <b>Durée :</b>	<b>365 jours</b>
● <b>Taux d'intérêt applicable</b>	<b>TAUX FIXE de 3,99 %</b>
● <b>Commission de non-utilisation</b>	<b>0,25 %</b>
● <b>Frais de dossier</b>	<b>0,20 %</b>

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle*, à terme échu

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### **Article-2**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCUROLLES autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

### **Article-3**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCUROLLES autorise le le Maire, à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**Mme VAUDIERE a souhaité ne pas prendre part au vote**

**7- Opération nettoyage / chasse :** M. CHAUVEL Daniel (Président de la Société de Chasse) a mis à jour l'ensemble des baux de location de terres à la société de chasse. Le domaine de la chasse représente désormais une superficie d'environ 600 hectares sur la commune. La fédération nationale des chasseurs organise le nettoyage dans toute la commune d'ESCUROLLES pour ramasser tous les déchets. Le rendez-vous est fixé au 17 mars 2024 à partir de 8h00 devant la garderie, la salle polyvalente, pour le départ et l'énoncé des consignes. Un pot sera offert par la commune à 11h30 pour remercier toutes les personnes présentes.

**8- 350 000 Arbres pour le Bourbonnais :** le département aide les communes à la plantation d'arbres ou d'arbustes. Il finance l'achat des plants d'une hauteur comprise entre 1m25 et 1m50. La plantation, l'arrosage et l'entretien seront à la charge des communes ou associations. Pour des arbres plus grands et les arbres fruitiers, la commune devra donner une participation. L'objectif est d'un arbre par habitant. L'opération court jusqu'au 31 aout 2028, les associations seront conviées à participer à ce projet.

**9- Vestiaires du foot :** les employés communaux sont chargés du gros œuvre. Les travaux sont en cours. L'infirmerie est terminée (il reste juste des finitions de peinture pour finaliser). Les joueurs de foot se sont réunis samedi 02 mars 2024 le matin pour un nettoyage et effectuer des travaux de finition au fur et à mesure de la finition du gros œuvre. Le 1er match à ESCUROLLES se déroulera le vendredi 08 mars à 20h00 contre GANNAT.

**10- City Stade :** le projet peut être subventionné par plusieurs partenaires : l'Agence Nationale du Sport (50%) et le département (30%). L'ANS conditionne désormais cette année l'attribution de sa subvention à la signature d'une (ou plusieurs) conventions d'utilisation strictes. Un projet de convention va être présenté aux écoles d'Escurolles (école maternelle et MFR) afin d'élaborer un planning précis des horaires et des jours d'occupation en semaine. Le temps restant, le city stade sera mis à la disposition des habitants. Un tract va être distribué aux habitants pour une enquête (intention d'utilisation, fréquence, intérêt pour le dispositif). Le dossier complet sera soumis à l'ANS qui validera ou non l'attribution des fonds. Après la synthèse de toutes ces informations, notamment du financement, le Conseil Municipal délibérera sur la pertinence ou non d'une telle installation sur la commune.

M. le Maire fait part également au subventionnement de l'ANS à hauteur de 50% sur les équipements extérieurs scolaires dont l'accent est mis cette année. La commission scolaire doit échanger à ce sujet avec la Directrice de l'école. Les deux projets peuvent être cumulables concernant le financement de l'ANS.

**11- Caisse à savon :** plusieurs élus se sont déplacés à MARINGUES (63) et EBREUIL (03) pour rencontrer des personnes qui ont déjà organisé un concours de caisse à savon. Des informations et des conseils ont été partagés. L'association Fêtes et loisirs va se réunir le 04 mars à 18h30 pour établir un règlement en vue d'une organisation rigoureuse et autonome sans la fédération nationale de concours de Caisses à savon. Ce moment doit être un temps fort de notre commune afin de fédérer tous nos habitants.

**12- Bandes cyclables :** des amendes de polices disponible pour finaliser ce projet, discussions de ce projet reporté à la prochaine réunion.

**13- Matériel électroportatif :** pour les agents techniques, un devis a été demandé pour 1 perforateur, 1 scie circulaire, 1 meuleuse 125 et 3 batteries (MAKITA) pour un montant de 1150 euros HT. Le conseil valide à l'unanimité ces acquisitions mais souhaite demander un autre devis.

**14- Balayeuse au SICTOM ;** une balayeuse est à vendre au SICTOM à BAYET plusieurs élus ont été la voir et Mr le Maire a fait une offre à 2 000 euros en attente d'une réponse.

**15- Environnement:** Une réunion environnement a eu lieu le 23 février 2024, le budget fleurissement 2024 s'élève à 1500 euros. Le bouchage des nids de poule sur les routes goudronnées ainsi que la réfection des chemins empierrés va se réaliser prochainement, dès que la météo le permettra. M. le Maire précise qu'il va prendre contact avec l'ATDA pour les études concernant la réfection et l'enfouissement des réseaux (ENEDIS ET ORANGE) route du Mayet d'Ecole, Rue des Verdines, rue des Forges et rue du Creux. Inévitablement des tranches de travaux seront mises en place sur de nombreuses années.

**16- Circulation:** Le radar pédagogique sera déplacé sur une autre route de la commune.

**17- Bénévoles :** plusieurs bénévoles se sont manifestés pour donner de l'aide à l'association fête et loisirs pour les différentes manifestations prévues dans la commune. Ces derniers seront sollicités par la commission.

**18- Fêtes et cérémonies:** Le feu d'artifice a été commandé avec un coût de 2 430 euros pour le mois de juillet.

**19-CCAS:** repas des Anciens: la date du 23 novembre 2024 a été retenue.

Le Secrétaire de séance,

Fait à ESCUROLLES  
Le Maire,

